



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°328 DU 25 AU 31 JUILLET 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 5 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 1 victime de VSBG et 37 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 femme retrouvée cadavre.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la

plupart de ces violations des droits humains.

Des membres du parti CNL n'ont pas été épargnés par ces violations. Ainsi, 1 membre dudit parti a été tué tandis que 4 autres ont été arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires aux DESC, à la gouvernance et à la pandémie de la covid-19 ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>I.4. INTERDICTION DU DROIT A LA LIBERTE DE REUNION PACIFIQUE</i>	5
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	6
<i>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. DE LA GESTION DE LA COVID-19</i>	6
<i>VI. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Enseignement</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux Et Culturels</i>
FM	: <i>Frequence Modulation</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES SUITE PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un membre du parti CNL tué en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2022 indique que dans la nuit du 24 au 25 juillet 2022, au quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Jean-Marie Mpawenayo, membre du parti CNL, a été battu, tué et jeté dans un fossé par des membres de la milice Imbonerakure dont le prénommé Audifax sur l'ordre de Maline Ndayisenga, représentante de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD dans ce quartier. Selon des sources sur place, les faits ont pris l'origine dans un cabaret appartenant à Maline Ndayisenga où ce jeune homme est passé pour prendre un verre avec sa femme. Par après, la femme de

la victime est rentrée seule à la maison. Jean-Marie a vu un sac à main et a indiqué qu'il ressemblait à celui de sa femme et par après Maline a crié en disant que Jean Marie venait de lui voler 100 mille fbu qui étaient le sac à main, chose que la victime a rejeté. C'est ainsi que Maline a appelé des membres de la milice Imbonerakure qui ont battu Jean Marie. Ce dernier a tenté de s'en fuir mais ces Imbonerakure l'ont poursuivi, l'ont frappé et l'ont jeté dans un fossé où Jean Marie a rendu son âme. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, Maline menaçait Jean Marie Mpawenayo en lui disant qu'il allait être tué si jamais il ne quittait pas le parti CNL pour adhérer au parti CNDD-FDD.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 27 juillet 2022, sur la colline Gifurwe, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé par la population de la localité. Selon des sources sur place, la victime présentait des traces qui montraient qu'il avait été égorgé. Selon les mêmes sources, les volontaires de la croix rouge et les administratifs locaux ont procédé à l'inhumation le même jour au même endroit. La police et l'administration disent que les enquêtes sont en cours.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 31 juillet 2022, dans la matinée, au quartier Ruziba, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'une femme célibataire prénommée Florence, âgée de 32 ans, mère de 2 enfants, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 29 juillet 2022, sur la colline Gakerewa, zone Butahana commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie d'Ezéchiel Nsengiyumva, orpailleur, âgé de 50 ans, de nationalité rwandaise, marié et père de 5 enfants a été retrouvé sus-

pendu sur un arbre à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, Prosper Ngendakumana, Isaac Sijendema, Simon Vyagoyumugabo, Mathias alias Kidashi, Léopold Ntakirutimana, Berchmans Hakizuburundi, Jean Siborugira, tous Imbonerakure de la colline Gakerewa, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke ont été arrêtés. Selon les mêmes sources, Isaac Sijendema, Simon Vyagoyumugabo, Mathias alias Kidashi et Léopold Ntakirutimana ont été surpris en possession des vêtements, de l'argent et de l'or appartenant Ezéchiel Nsengiyumva.

Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé à l'hôpital Cibitoke, en province Cibitoke

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 juillet 2022 indique que depuis le 20 juillet 2022, un cadavre d'un jeune homme d'une trentaine d'années non identifié se trouve à la morgue de l'hôpital Cibitoke. Selon des sources sur place, ce cadavre a été emmené par Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke, à bord de son véhicule dans la nuit du 19 au 20 juillet 2022. Selon les mêmes sources, ce corps sans vie présentait partout des traces de sang frais et des blessures profondes de couteau.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme violée en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2022 indique qu'en date du 16 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Rurinzi, colline Kibakwe, commune Muruta, province Kayanza, H.B, âgée de 35 ans, a été violée par Eric Ziranotse, âgé de 38 ans et Prosper Ndereyimana, âgé de 40 ans, tous de la même localité. Selon des

sources sur place, la victime revenait du centre Kibakwe pour faire des achats. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot communal Muruta avant d'être transférés au cachot du commissariat de police à Kayanza.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Busoni, province Kirundo

En date du 29 juillet 2022, sur la colline Rwibikara, au centre de Bishisha, commune Busoni, province Kirundo, le prénommé Rémégie, secrétaire communal du parti CNL, a été arrêté à son domicile, par une autorité militaire non identifiée et a été conduit à bord d'un véhicule militaire pick-up vers un endroit inconnu. Selon des sources sur place, en date du 30 juillet 2022, il a été retrouvé au cachot du parquet de Kirundo. Selon les mêmes sources, Rémégie n'a ni droit aux visites de sa famille ni de ses amis.

Vingt-huit fidèles d'Eusebie arrêtés en commune et province Kirundo

En date du 30 juillet 2022, au quartier Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, vingt-huit fidèles d'Eusebie ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ Kirundo après avoir été entendus par le commissaire provincial de police, Jean-Marie Kabura et l'administrateur communal, Viateur Habimana. Selon des sources sur place, ils étaient en train de prier dans une maison appartenant à Gatsembe. Selon les mêmes sources, cette maison avait été louée comme une maison d'habitation.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 26 juillet 2022, sur la colline Kayogoro, zone Mugeni, commune Kayogoro, province de Makamba, Bonaventure Ndikuriyo alias Bolingo et le nommé Nzirubusa ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro, sur l'ordre de Daniel Hakizimana, chef de zone Mugeni. Selon des sources sur place, les deux membres du parti CNL ont été interceptés au moment où ils participaient aux travaux de construction d'une maison qui sera utilisée comme une permanence zonale du parti CNL à Mugeni.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 28 juillet 2022, sur la colline et commune Kayogoro, province de Makamba, Longin Ndereyimana, membre du parti CNL, a été arrêté par Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat communal de la police à Kayogoro. Selon les mêmes sources, il a été accusé d'avoir participé à la construction d'une permanence.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 26 juillet 2022, dans la zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba, Ézéchiel Nzisabira, cultivateur, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police du commissariat de Kayogoro accusé d'avoir prêté sa parcelle au comité zonal du parti CNL pour y ériger un bureau de la permanence. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat de police à Kayogoro. Selon les mêmes sources, Daniel Hakizimana, chef de zone Mugeni est à l'origine de cet incident car il a suspendu les activités de construction de ce bureau avant d'appeler des policiers pour l'arrêter.

Un journaliste arrêté en commune Bugarama, province Rumonge

Dans l'avant-midi du 29 juillet 2022, au siège de la radio communautaire Magara « Times FM », commune Bugarama, province Rumonge, Juma Ali, journaliste de cette radio, a été arrêté par OPJ de la commune Bugarama. Selon des sources sur place, Juma Ali était allé avec certains de ses collègues réclamer 4 mois de salaire d'impayés. Les responsables de cette radio lui avaient fixé plusieurs rendez-vous auxquels ils n'avaient pas donné une suite favorable. Selon les mêmes sources, neuf journalistes de cette radio avaient suspendu leurs activités il y avait environ 3 mois, exigeant d'être préalablement payés les 8 mois d'impayés de salaires qui ont

été par après réduits à 4 mois depuis le 25 mai 2022.

Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juillet 2022 indique qu'en date du 21 juillet 2022, au marché de Giharo, province Rutana, Gervais Bigirimana alias Wihungurura a été arrêté par des agents du SNR de cette province. Selon des sources sur place, il a été menotté au niveau des bras et des jambes en l'accusant d'être en possession de faux cachets. Cependant, il a été accusé d'être derrière le rebondissement de l'affaire du viol d'A., mineure de Giharo par Sylvain Nzikoruriho, Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Rutana. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana a été conduit au cachot du SNR à Rutana.

Une personne arrêtée en province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juillet 2022 indique qu'en date du 22 juillet 2022, en province Ruyigi, Joël, anesthésiste à l'hôpital de Ruyigi a été arrêté et a été conduit par la police à la prison de Ruyigi. Selon des sources sur

place, il a été accusé d'un vol de médicaments, mais de l'autre côté on voit que c'est une fausse accusation. Tout le personnel soignant a été saisi pour signer un document attestant que Joël a volé. Les médicaments ont été fouillés et retrouvés dans son sac à dos. L'accusé a dit que c'est un complot contre lui et que c'est quelqu'un d'autre qui a volé ces médicaments et les a mis dans son sac au moment où ce dernier avait été déposé par terre et la preuve en est qu'on y a même trouvé des médicaments auxquels la victime n'avait pas droit de réquisitionner car on les trouve dans le bloc opératoire et il y a un infirmier qui en fait le suivi lors de l'opération.

Une personne arrêtée en province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2022 indique qu'en date du 20 juillet 2022, en province Ruyigi, Longin, électricien de l'Hôpital. Rural de Ruyigi a été arrêtée. Selon des sources sur place, il a été accusé d'un vol d'un microscope. Selon les mêmes sources, la date exacte de ce vol n'a pas été précisée car le constat a été fait après l'arrestation.

1.4. INTERDICTION DU DROIT A LA LIBERTE DE REUNION PACIFIQUE

Interdiction de la tenue d'une réunion du parti CNL en commune et province Rumonge

En date du 30 juillet 2022, au chef-lieu de la zone Kigwena, commune et province Rumonge, une réunion du parti CNL a été interdite. Selon des sources sur place, le représentant de ce parti au niveau provincial, honorable Obed Ntakiyiruta et les militants du parti CNL se trouvaient sur le lieu de la tenue de la réunion quand ils ont été informés de la décision de cette interdiction via un chef collinaire. Selon des sources sur place, les autorités avaient été infor-

mées de la tenue de cette réunion quelques jours avant et elles n'avaient pas refusé. C'est la deuxième suspension des activités du parti CNL par les autorités administratives de la commune Rumonge depuis le mois de juin 2022. En date du 12 juin 2022, l'administrateur de la commune Rumonge avait interdit les activités d'inauguration d'une permanence du parti CNL ouverte au centre de la colline Musave, zone Kizuka, commune et province Rumonge, sans préciser le motif.

II. DE LA GOUVERNANCE

Saisie de 550 kg de haricot en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 29 juillet 2022, sur la colline Ryamukona, commune Kabarore, province Kayanza, 550 kg de haricot ont été saisis par la police. Selon l'administration communale à Kabarore, il s'agit des fraudeurs burundais qui allaient vendre ce haricot aux fraudeurs rwandais qui les attendaient. Selon les mêmes sources, ces fraudeurs burundais ont pris fuite vers le Rwanda laissant derrière eux le haricot qu'ils transportaient. Berchmans Nsaguye, administrateur communal de Kabarore dit que la lutte contre la fraude dans cette localité est une préoccupation de l'administration.

Vente du carburant saisi en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juillet 2022 indique qu'en date du 22 juillet 2022, au commissariat provincial de la police de Rumonge, 1600 litres de carburant saisis depuis le 30 juin 2022 ont été vendus publiquement par les autorités administratives provinciales. Selon des sources sur place, cette décision a été prise lors d'une réunion du 21 juillet 2022 par les autorités provinciales. Selon les mêmes sources, 300 litres de carburant avaient été saisis au quartier Swahili lors d'une fouille-perquisition opérée par la police de Rumonge et 1300 autres litres d'essence avaient été saisis par des militaires de la marine burundaise en patrouille à Minago.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Hausse du prix de transport en provinces Muramvya et Cankuzo

En province Muramvya, depuis le 8 juillet 2022, le prix de transport en provinces Muramvya et Cankuzo a augmenté d'une façon spectaculaire. Selon des sources sur place, le ticket de transport en commun est passé de 5.000 fbu à 18.000 fbu pour Muramvya-Bujumbura, et de 4.000 à 15.000 fbu pour Muram-

vya -Gitega. Même le prix de transport à moto est passé de 500 à 1.500 fbu. En province Cankuzo, en date du 28 juillet 2022, le prix de transport qui était officiellement de 16500 fbu pour Bujumbura-Cankuzo est passé à 30.000 fbu ce qui a poussé à certains voyageurs d'abandonner leur voyage. Selon les mêmes sources, la cause de cette hausse est due à la rareté du carburant sur les stations-service.

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune et province Rutana

En date du 29 juillet 2022, vers 22 heures, au chef-lieu de la commune et province Rutana, à moins d'un kilomètre du bureau communal, Emmanuel Manirabona a été attaqué, battu et blessé au niveau de la tête par Christophe Ndayobewe, son frère et voisin, à l'aide d'une matraque. Selon des sources sur place, des voisins sont intervenus et ont conduit Emmanuel Manirabona à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux tandis Christophe Ndayobewe a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana pour des raisons d'enquête.

Un bébé retrouvé en commune Matana, province Bururi

En date du 28 juillet 2022, vers 17 heures, sur la colline Bitezi, centre et zone Gasibe, commune Matana, province Bururi, un bébé de sexe masculin, âgé d'environ 1 mois dont les parents n'ont pas été identifiés a été retrouvé en vie par les passants. Selon des sources sur place, la police et l'administration se sont rendues sur les lieux pour faire le constat. Selon les mêmes sources, l'enfant a été confié par l'administration à une mère volontaire de la localité pour assurer des soins, la santé et l'hospitalité.

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Quatre-vingt-huit personnes testées positives à la COVID-19 en province Kirundo

Depuis le 25 juillet 2022, dans les communes de la province Kirundo, plus de 88 personnes ont été testées positives à la covid-19. Selon des sources sur place, 22 cas ont été testés positifs à Vumbi, 24 cas

à Ntega, 18 cas à Kirundo, 5 cas à Bwambarangwe, 3 cas à Gitobe, 11 cas à Bugabira et 5 cas à Busoni. Le gouverneur Albert Hatungimana lance un appel aux habitants de la province de suivre les mesures barrières de prévention de la pandémie de covid-19.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des faits sécuritaires, aux DESC, à la gouvernance et à allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différentes localités du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires, aux DESC, à la gouvernance et à la gestion de la pandémie de la Covid-19 dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.